

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES ARDENNES  
ARRONDISSEMENT DE RETHEL

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
SAULT-LES-RETHEL**

Extrait du registre des délibérations  
**Séance du mardi 4 avril 2023**

**N° 001 - 2023**

Conseillers

Nombre en exercice : 9  
Nombre de présents : 7  
Procurations : 0  
Nombre de votants : 7

Votes

Pour : 7  
Contre : 0  
Abstention : 0

Date de la convocation

29 mars 2023

Date d'affichage

29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le mardi quatre avril, à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du CCAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à huis clos en Mairie, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel KOCIUBA, Président.

Etaient présents : Mmes JACOB, EMON, CLEMENT, DAUPHINOT, DEBONNIERE, Mrs KOCIUBA, POTTIER

Absentes : Mmes FONTAINE, POUPONNEAU

Secrétaire de séance : Mme Nicole DEBONNIERE

Le procès-verbal de la dernière séance a été approuvé à l'unanimité.

**COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

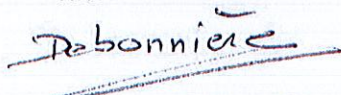
Monsieur le Président rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif.  
Monsieur le Président précise que le Receveur Percepteur lui a transmis son Compte de Gestion comme la loi lui en fait obligation.

Considérant que les écritures de recettes et de dépenses du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Receveur Percepteur sont identiques et régulières,

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu toutes les explications et après en avoir délibéré,

**ADOpte à l'unanimité** le Compte de Gestion de Monsieur le Receveur Percepteur de RETHEL pour l'exercice 2022 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

La secrétaire de séance  
Nicole DEBONNIERE



En séance, les Jour, Mois et An susdits  
Pour extrait certifié conforme, SAULT-LES-RETHEL, le 6 avril 2023  
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission  
en sous-Préfecture, le 6 avril 2023  
de la publication, le 6 avril 2023  
Date de mise en ligne sur le site internet : le 6 avril 2023

Le Président,  
Michel KOCIUBA

